



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question au Gouvernement n° 3032

Texte de la question

ASSASSINAT DE PIERRE GEMAYEL

M. le président. La parole est à M. François Bayrou.

M. François Bayrou. Monsieur le Premier ministre, Pierre Gemayel a été assassiné hier. Le jeune ministre, le fils du président Amine Gemayel, le visage nouveau de l'une des familles et des communautés qui ont fait l'histoire du Liban, est mort sous les balles. C'est une page nouvelle de la sanglante histoire de ce pays martyrisé.

Nous savons bien qui est mort. Et nous pensons tous, dans cet hémicycle et bien au-delà, aux deux jeunes fils de Pierre Gemayel, à son épouse, à sa famille et à son père, qui a fait preuve hier d'un sang-froid et d'une retenue qui sont une nouvelle manière de servir son pays.

Nous savons aussi qui était visé : le Liban, son indépendance et la paix civile qui garantit son avenir.

Je vous demande donc très simplement, monsieur le Premier ministre, quelle est aujourd'hui, sur ce drame, la vision de la France. Quel lien doit-on établir entre cet assassinat et la décision de convoquer le tribunal international pour juger les responsables de l'assassinat de M. Hariri ? Enfin, comment la France, dont nous n'oublions pas qu'elle a des soldats sur place, envisage-t-elle d'aider à la survie du Liban indépendant et libre ? *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. *(" Le Premier ministre ! " sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Bacquet. C'est un scandale pour le Liban !

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur François Bayrou, je voudrais d'abord vous faire part de mon immense émotion à la suite du lâche attentat qui a coûté la vie à Pierre Gemayel, ministre de l'industrie du gouvernement libanais.

Je présente les condoléances du Gouvernement à sa famille, à ses proches, à ses amis, au gouvernement du Liban et, au-delà, à tout le peuple libanais.

Permettez-moi, en un moment tragique pour ce pays, de formuler deux observations.

Tout d'abord, je condamne de la manière la plus ferme ce crime odieux, comme l'a fait dès hier soir le Président de la République, et ces méthodes d'un autre âge, qui consistent à se servir de la violence, de la lâcheté et de l'assassinat pour mieux menacer, déstabiliser et intimider tout le peuple libanais et son gouvernement démocratique.

Ensuite, face à cette violence, à cette lâcheté et à ces assassinats, il ne faut répondre que par le courage en soutenant plus que jamais le gouvernement de Fouad Siniora, le Premier ministre libanais, dans son combat pour la souveraineté, l'indépendance, l'État de droit et la liberté du Liban, et en aidant le Gouvernement, qui a contribué à créer - vous l'avez rappelé - le tribunal international. Ceux qui se cachent derrière ces lâches attentats sauront ainsi qu'ils devront un jour répondre de leurs crimes devant la justice internationale. J'ai d'ailleurs appris avec plaisir que, cette nuit, à New York, au Conseil de sécurité des Nations unies, la décision de créer ce tribunal international a été prise à l'unanimité, afin que de tels crimes soient punis.

Demain, je représenterai notre pays à Beyrouth, aux obsèques de Pierre Gemayel. À ce moment plus que jamais, je méditerai la phrase que vient de prononcer Kofi Annan : " Au Liban, il n'y aura jamais de paix s'il n'y a pas de justice. " *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mes chers collègues, je suis certain d'être votre interprète en m'associant, au nom de l'Assemblée nationale, aux condoléances du gouvernement français, et en adressant les nôtres à la famille Gemayel ainsi qu'au peuple du Liban. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. François Bayrou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 novembre 2006